



MIEUX
COMPRENDRE
LE

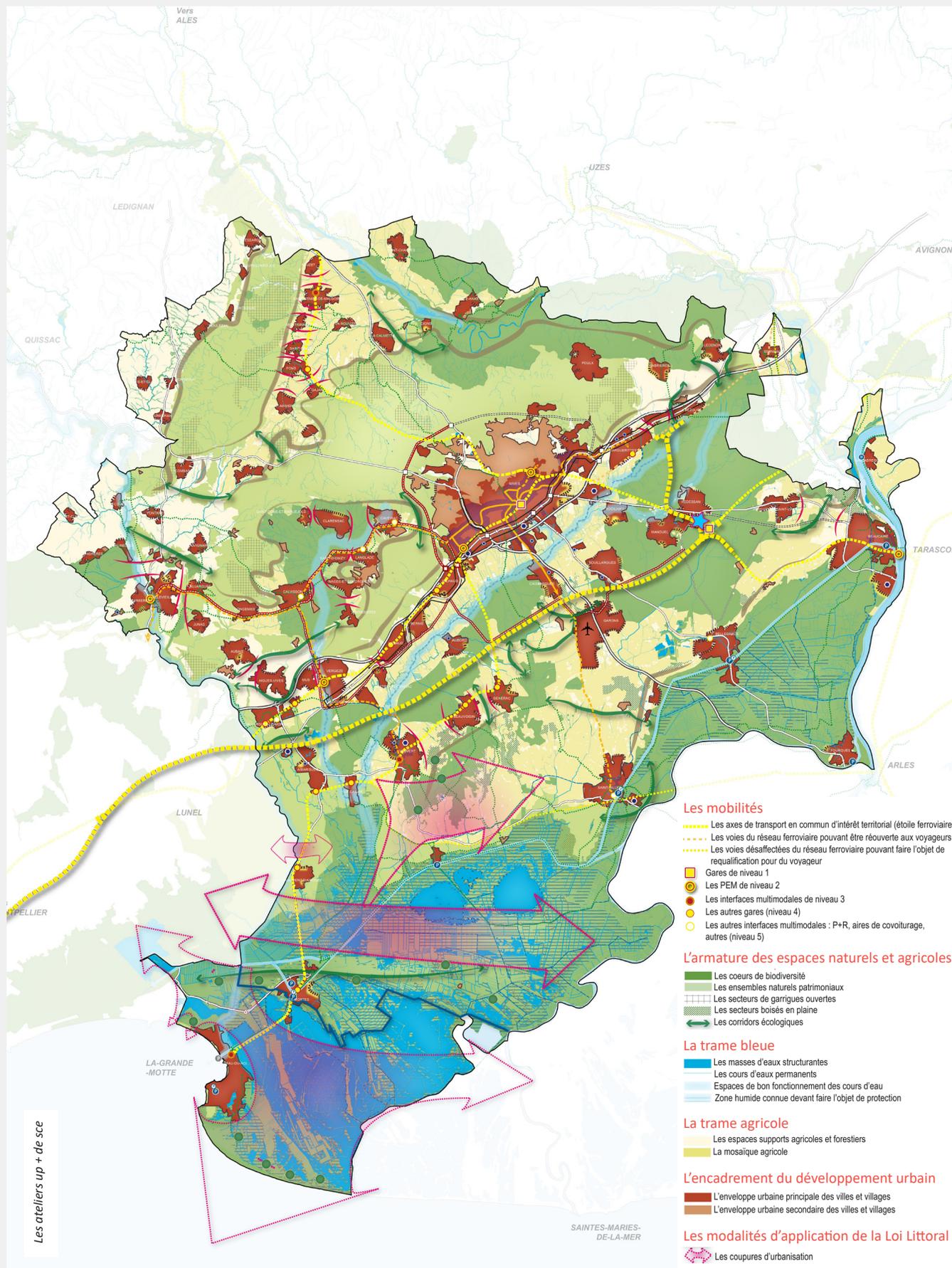
Scot
SUD GARD

SYNTHÈSE

GUIDE
D'APPLICATION



Carte de synthèse du Document d'orientations et d'objectifs



Avec la mise en œuvre du SCoT, c'est là que tout commence

La mise en œuvre du SCoT correspond au passage de la stratégie politique validée par les élus du SCoT Sud Gard à sa traduction dans les documents d'urbanisme et dans l'urbanisme opérationnel. Au-delà de la déclinaison automatique et juridique du SCoT et en partie de son volet réglementaire, le DOO ; le SCoT se concrétise sur le terrain par l'action pour réorienter la trajectoire du territoire face aux enjeux : démographiques, environnementaux, économiques, sociaux et en matière de planification de la mobilité en bonne articulation avec le développement urbain.

C'est pourquoi le Syndicat Mixte a réalisé un guide d'application du SCoT compilant 13 fiches thématiques pour accompagner les élus, les partenaires institutionnels, les EPCI et les communes, dans la traduction du SCoT dans les documents d'urbanisme.

Le présent document permet à la fois de présenter ce guide d'application et de proposer une vision très synthétique des grandes orientations du SCoT.

Le président du Syndicat Mixte du SCOT



UN TERRITOIRE DE RESSOURCES

AXE
1

Maintenir le cadre de vie du territoire

Le territoire du Sud Gard s'est construit autour d'une diversité de paysages, de spécificités géographiques, culturelles, patrimoniales, qui constituent dans sa pluralité, le socle commun de la valorisation et du développement du territoire.

Il est composé à 86 % d'espaces agricoles, naturels et de milieux humides et aquatiques qui assurent des fonctions environnementales, paysagères, productives, sociales, économiques et offrent un cadre de vie de grande qualité. Avec la Trame Verte et Bleue (TVB), le SCoT identifie un réseau d'espaces et de continuités écologiques qu'il s'agit de préserver et de valoriser pour maintenir ou restaurer les continuités écologiques du territoire.

Objectifs de l'axe 1

- Préserver le socle environnemental et paysager du territoire
- Maintenir les espaces agricoles comme supports d'une activité agricole productive
- Éviter la sur-consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, par l'éparpillement du développement urbain
- Préserver et gérer de façon durable les ressources du territoire
- Lutter contre le changement climatique
- Prendre en compte les risques naturels.

Principales orientations

Une réduction de la consommation d'espaces de **35%**.
Une consommation annuelle maximale de **134 ha/an** entre 2018 et 2030.

50% d'espaces agricoles



25% d'espaces naturels

- 162 ha/an d'espaces agricoles entre 2006 et 2016

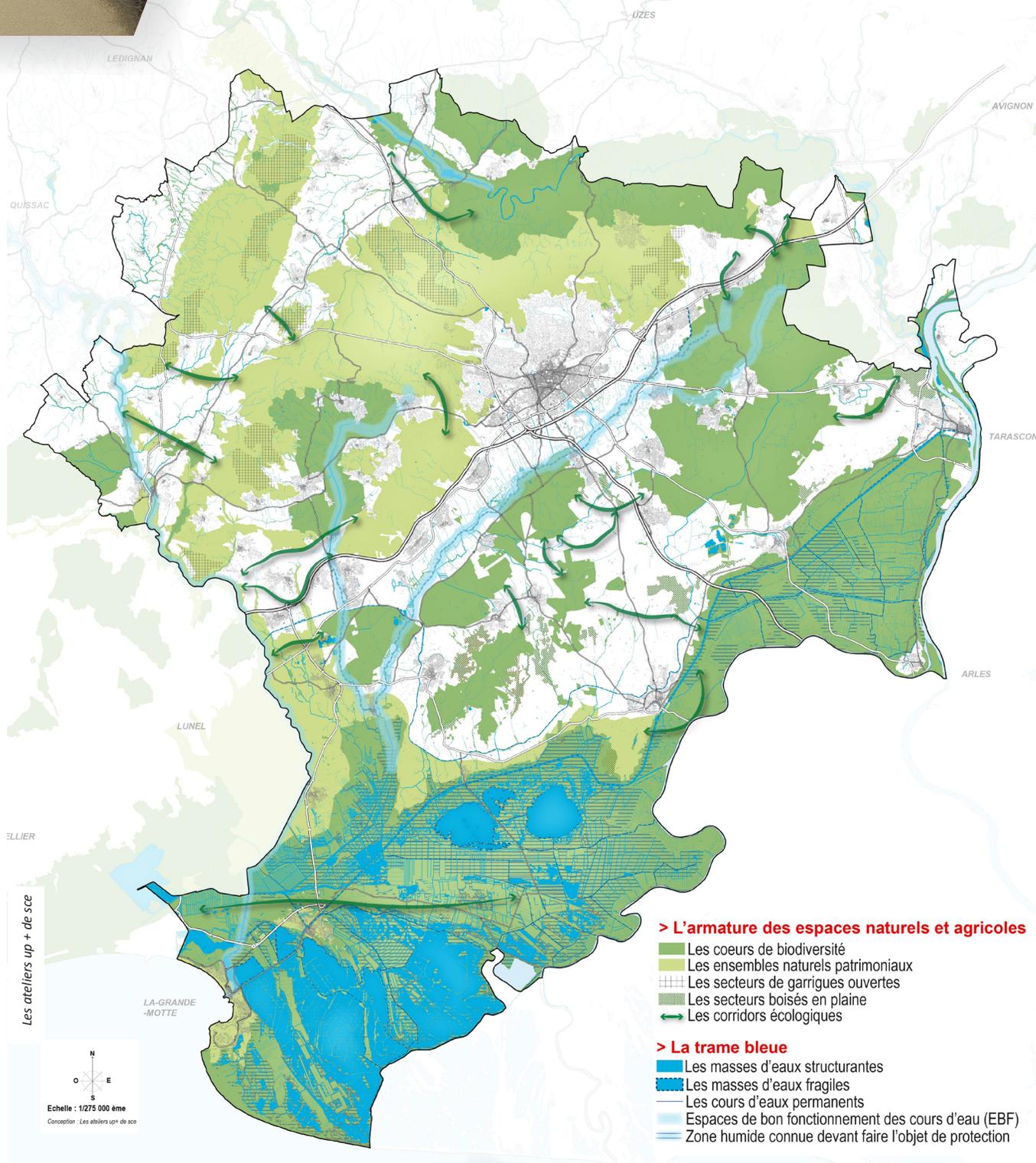


- 25 ha/an d'espaces naturels entre 2006 et 2016

14% d'espaces artificialisés



11% de milieux humides et aquatiques



+
Pour aller plus loin

Voir fiches du guide d'application du SCOT



Téléchargeables sur www.scot-sud-gard.fr

- 1.1 Trame verte et bleue p.13
- 1.2 Trame agricole p.19
- 1.3 Qualité paysagère p.23
- 1.4 Energies renouvelables p.27

UN TERRITOIRE ORGANISÉ ET SOLIDAIRE

AXE
2

S'appuyer sur l'identité composite du territoire

Le SCoT Sud Gard s'appuie sur une armature territoriale qui décline les orientations relatives à l'organisation du développement urbain. Elle tient compte des sensibilités environnementales et des caractéristiques et capacités d'accueil de chaque territoire. Elle nécessite :

- une organisation équilibrée car sans armature, certains territoires ne pourraient pas anticiper de manière spontanée les évolutions trop rapides et les bouleversements de leur espace, créant parfois des besoins et des manques trop importants, notamment en terme d'équipements et de services ;
- une organisation solidaire car l'armature permet de faire contribuer, en cohérence avec leur capacité d'accueil, l'ensemble des EPCI et des communes aux attentes et besoins des habitants et des acteurs du territoire.

Objectifs de l'axe 2

- S'appuyer sur les bassins, l'armature urbaine du SCOT et les EPCI de proximité pour moduler les dynamiques sociodémographiques et la production de logements
- Appliquer la nouvelle armature qui a évolué par rapport au 1^{er} SCOT pour tenir compte des dynamiques observées
- Favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants
- Changer les modes de construction des villes et villages du territoire pour favoriser des projets d'excellence urbaine et environnementale
- Revaloriser, redynamiser les cœurs de ville
- Limiter la consommation foncière par la mobilisation des ressources des tissus urbains et des projets d'extensions économes en espace
- Diversifier l'offre en logements.

Principales orientations

Un taux de croissance annuel moyen de **1%/an.**

Accueillir **52 000** habitants entre 2018 et 2030.

Produire **3000** logements/an.

Réaliser au moins **20%** de logements locatifs sociaux dans la production totale nouvelle.

Programmer au moins **50%** de la production de logements au sein des enveloppes urbaines principales et secondaires.

Un besoin de **648 ha** pour assurer la production de logements en extension urbaine.

387 160
habitants en 2018

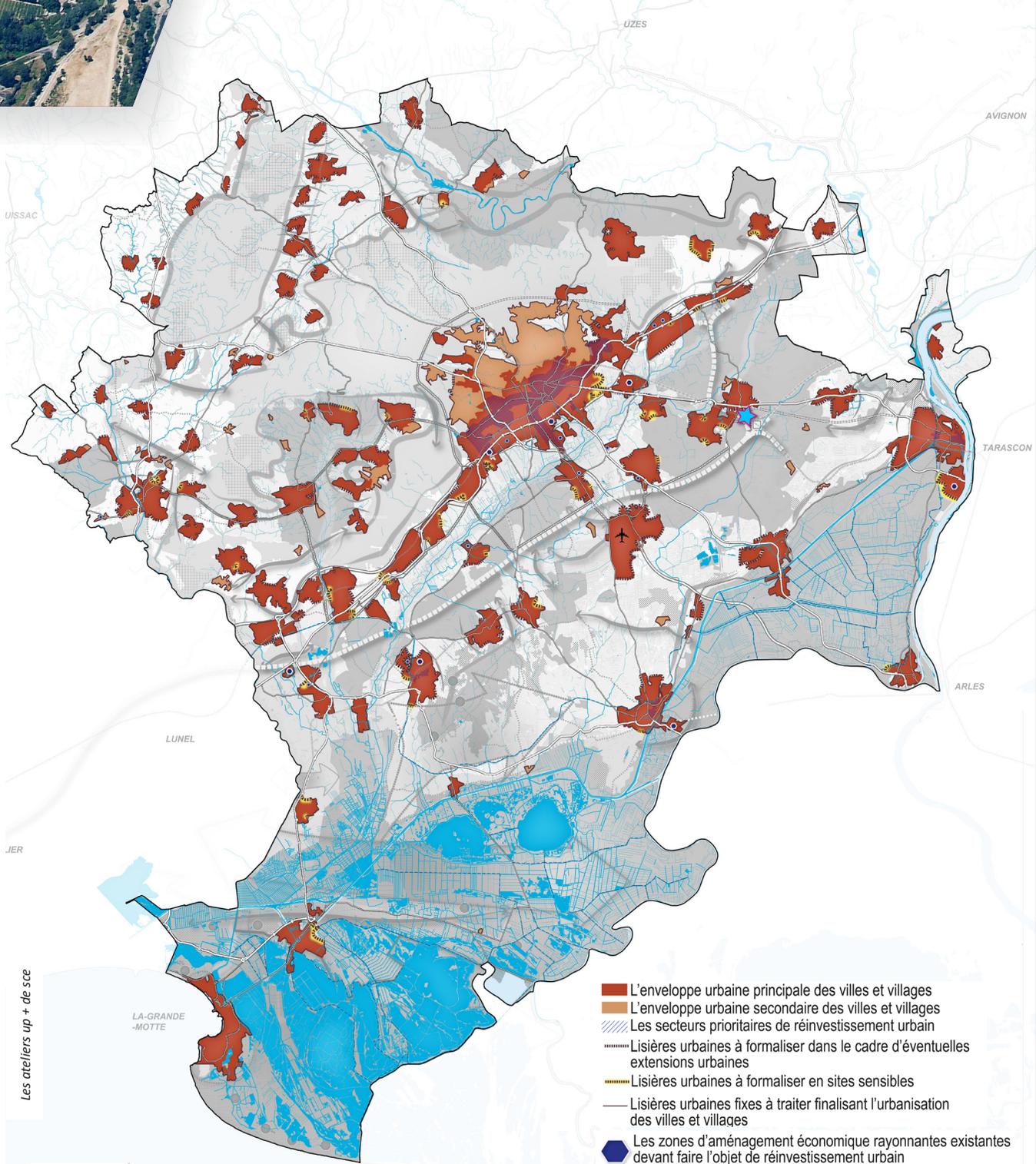


52% de la population du Gard

7 bassins de proximité



Accompagner le développement urbain



- L'enveloppe urbaine principale des villes et villages
- L'enveloppe urbaine secondaire des villes et villages
- ▨ Les secteurs prioritaires de réinvestissement urbain
- ⋯ Lisières urbaines à formaliser dans le cadre d'éventuelles extensions urbaines
- ⋯ Lisières urbaines à formaliser en sites sensibles
- Lisières urbaines fixes à traiter finalisant l'urbanisation des villes et villages
- ◆ Les zones d'aménagement économique rayonnantes existantes devant faire l'objet de réinvestissement urbain
- Les zones d'aménagement économique d'équilibre existantes devant faire l'objet de réinvestissement urbain
- ★ Les grands projets d'intérêt supra-territorial

Les ateliers up + de sce

Echelle : 1:275 000 ème
Conception : Les ateliers up + de sce

+

Pour aller plus loin

Voir fiches du guide d'application du SCoT



Téléchargeables sur www.scot-sud-gard.fr

- ▶ 2.1 Armature urbaine p.33
- ▶ 2.2 Production de logements p.35
- ▶ 2.3 Enveloppes urbaines p.39
- ▶ 2.4 Capacités résiduelles et densités p.43
- ▶ 2.5 Qualité urbaine p.49

UN TERRITOIRE ACTIF

AXE
3

Renforcer le rayonnement du territoire

Le Sud Gard fixe une stratégie consistant à faire évoluer son modèle économique à partir de plusieurs piliers : mutation de l'économie présente, croissance durable de l'appareil productif, évolution vers des concepts de production à forte valeur ajoutée à forte valeur ajoutée, stratégie touristique, économie littorale, agriculture raisonnée et locale, développement numérique et technologique du territoire.

Le volet économique est relié à l'armature urbaine. Le PADD édicte des fonctions économiques attendues pour chaque niveau de polarité. A travers son Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), il affiche les critères de localisation préférentielle et les conditions d'aménagement durable des activités commerciales et artisanales.

Objectifs de l'axe 3

- Bâtir une stratégie économique : se positionner et faire évoluer le modèle économique
- Avoir une stratégie commerciale qui répond aux besoins estimés et qui s'accorde avec l'armature urbaine
- Fixer des critères de localisation préférentielle des commerces
- Mettre en place une véritable stratégie de développement touristique
- Guider la stratégie d'aménagement économique vers des principes généraux
- Promouvoir une armature économique adossée à l'armature urbaine
- Spatialiser les grands secteurs liés à la compétitivité du territoire.

Principales orientations

+ 8 000 à 10 000 emplois orientés vers l'économie productive d'ici 2030.

Un projet structurant identifié au SCoT «Magna Porta» de 85 ha.

Un besoin de 365 ha de surfaces cessibles en extension.

Soit en moyenne 28 ha/an.

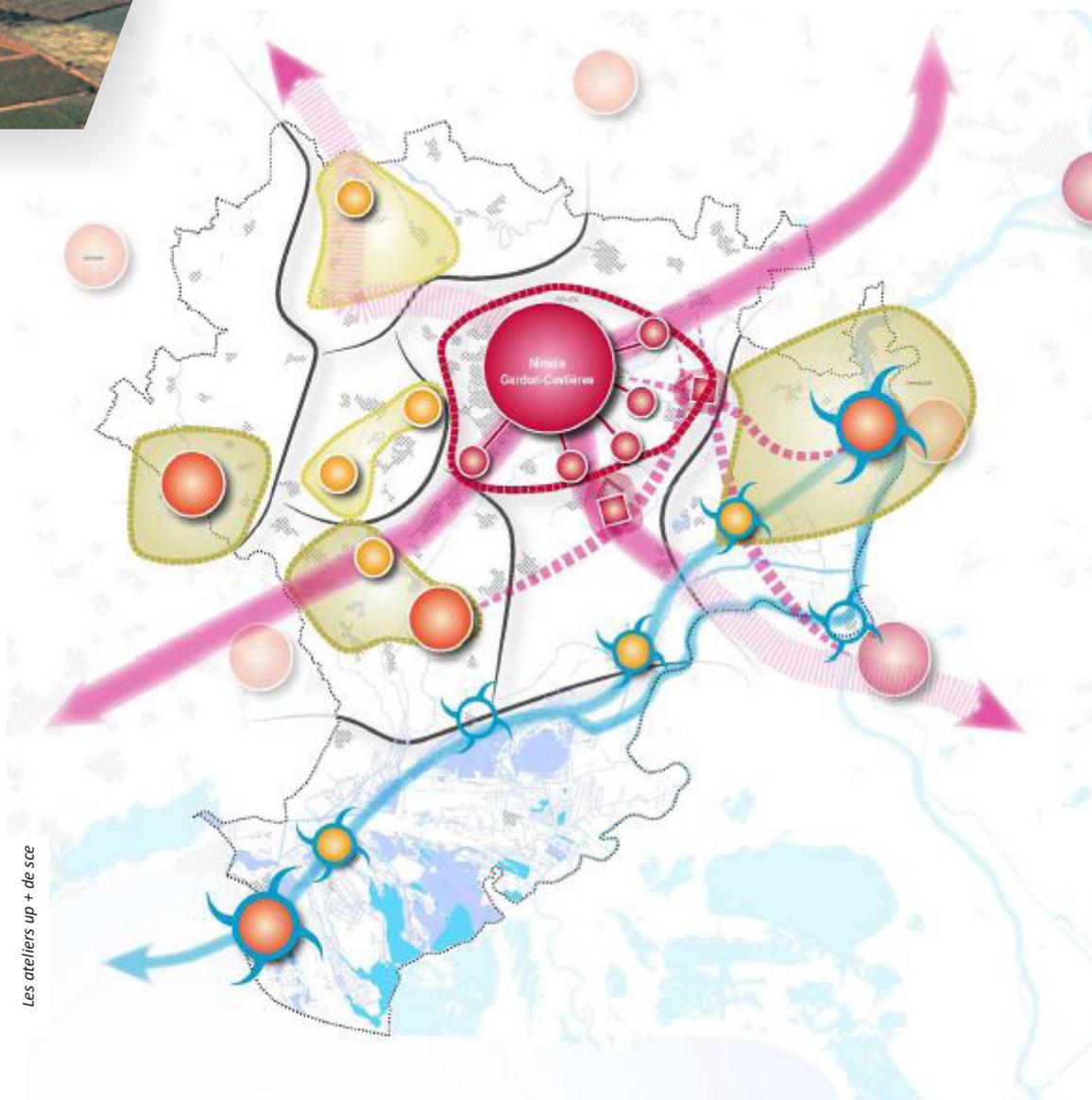
5 niveaux d'armature commerciale.

3 niveaux d'armature des ZAE.

135 000
emplois en 2018



| L'armature économique du SCoT Sud Gard



Les ateliers up + de sce

-  Ville centre
-  Couronne de ville centre
-  Axe économique majeur
-  Relais en couronne d'agglomération
-  Aire des pôles d'équilibre
-  Axe économique secondaire
-  Pôles d'équilibre
-  Aire des pôles structurants de bassin
-  Axe en cours de développement à structurer
-  Pôles structurants de bassin
-  Aire de villes d'eau en réseau
-  Axe touristique-économique
-  Zones de liaison entre une infrastructure de transport majorante et la ville centre

Echelle : 1:275 000 ème
Conception : Les ateliers up + de sce

+
Pour aller plus loin

Voir fiches du guide d'application du SCoT



Téléchargeables sur www.scot-sud-gard.fr

- 3.1 Armature économique p.57
- 3.2 Armature commerciale p.61

UN TERRITOIRE EN RÉSEAUX

AXE
4

Renforcer le rôle de porte d'entrée de la région Occitanie

Le SCoT définit une « armature transports » pour favoriser un fonctionnement territorial solidaire et réduire les inégalités d'accès à la mobilité. Il met en œuvre un système de déplacements pour connecter les bassins de proximité les uns aux autres. Il préconise de déployer l'offre existante, de créer un système de déplacement continu, afin de renforcer l'utilisation des TC. Ces différentes orientations concourent à lutter efficacement contre les émissions de GES. Dans cette organisation, l'étoile ferroviaire est la colonne vertébrale à partir de laquelle l'offre en transports collectifs et les services de mobilités vont se structurer.

Objectifs de l'axe 4

- Les échelles de la mobilité du territoire Sud Gard : vers une stratégie de développement de l'offre en transports en commun performante
- Compléter le réseau viaire pour faciliter les déplacements et limiter les saturations
- Accompagner et valoriser l'offre portuaire maritime et fluviale
- Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins.

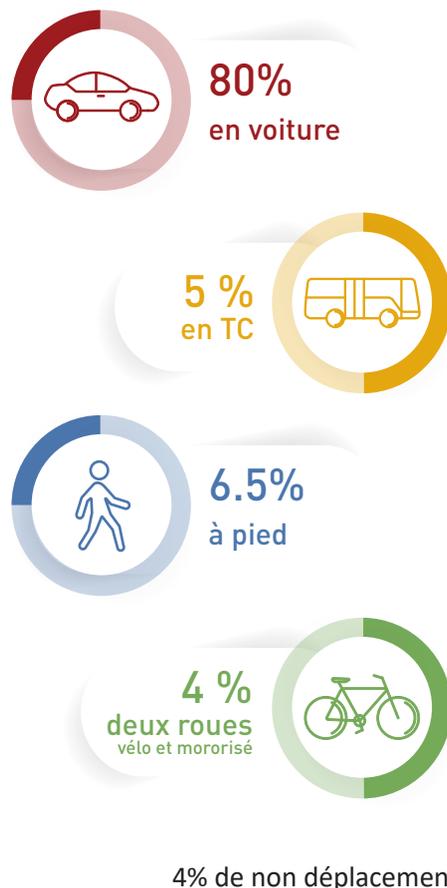
Principales orientations

5 niveaux de PEM et d'interfaces multimodales.

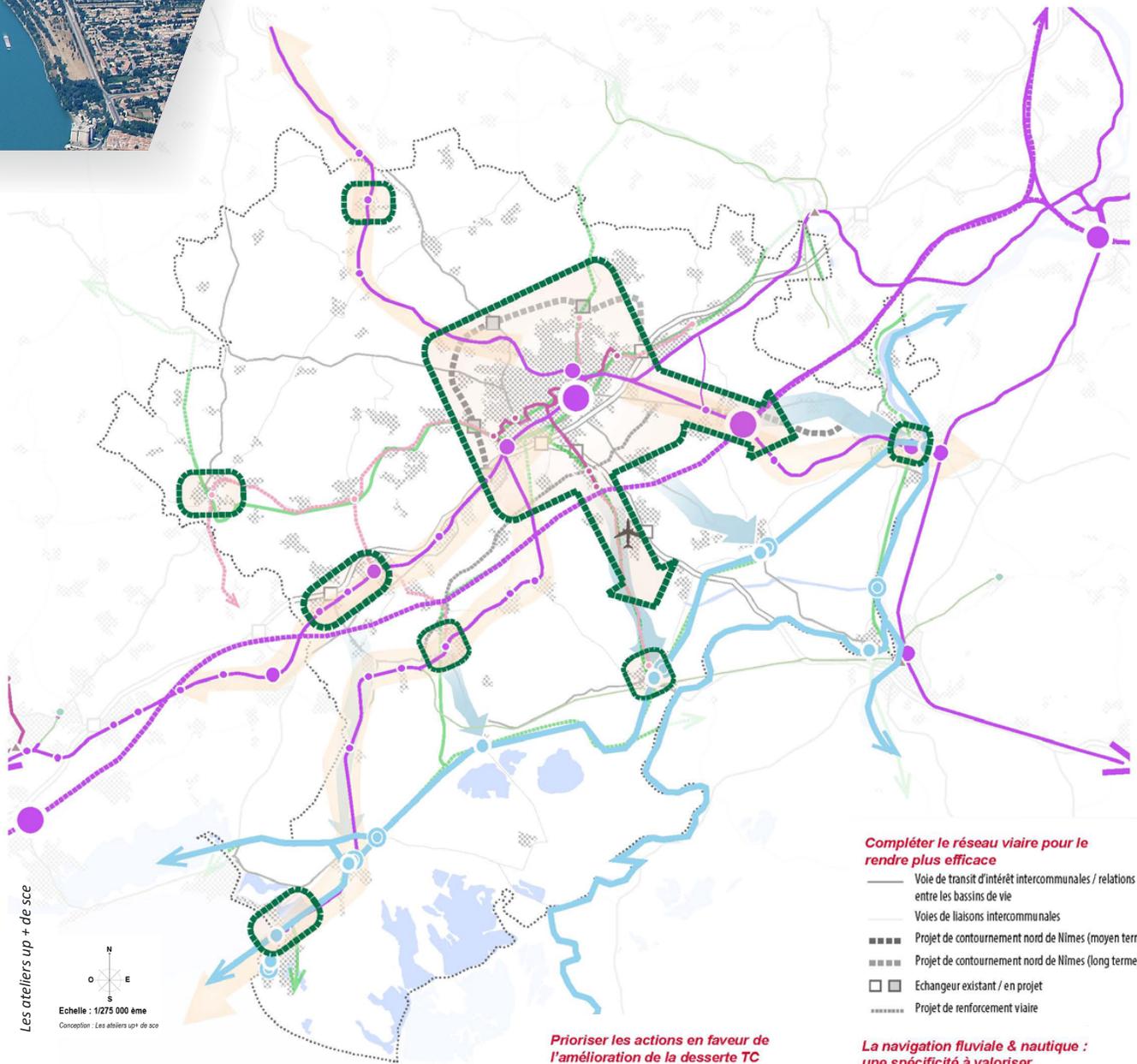
3 niveaux d'infrastructures routières.

425 ha pouvant être mobilisés pour la réalisation des infrastructures de déplacements.

Parts modales des déplacements domicile-travail dans le SCoT en 2018



Source : Insee, 2019



Les ateliers up + de sce

Echelle : 1/275 000 ème
Conception : Les ateliers up + de sce

Prioriser les actions en faveur de l'amélioration de la desserte TC

- Ligne à Grande Vitesse
- Etoile ferroviaire à fort potentiel de renforcement des services de transports publics
- Gare TGV de Nîmes et Manduel-Redessan
- Gares à aménager en PEM
- Autres gares de l'étoile ferroviaire
- ▲ Gares FRET uniquement
- Transport en commun urbain en site propre existant et projeté
- Parking-Relais existant ou en projet connecté au TCSP urbain
- Axes d'amélioration de la performance Bus
- Parking-Relais existant ou en projet connecté au réseau de Bus
- ✈ Aéroport de Nîmes Alès Camargue Cévennes

Compléter le réseau viaire pour le rendre plus efficace

- Voie de transit d'intérêt intercommunales / relations entre les bassins de vie
- Voies de liaisons intercommunales
- Projet de contournement nord de Nîmes (moyen terme)
- Projet de contournement nord de Nîmes (long terme)
- Echangeur existant / en projet
- Projet de renforcement viaire

La navigation fluviale & nautique : une spécificité à valoriser

- Canal de navigation à valoriser
- Port existant ou en projet (pêche ou nautique)
- Port en projet et en extension
- Rabattement des axes routiers sur les ports

Vers une trame dédiée aux modes actifs à «grande échelle»

- Voies vertes existantes ou à créer

Les « interfaces » stratégiques

- Les interfaces multimodales : portes d'entrées du territoire

Les corridors urbains

- Les corridors d'intensification urbaine adossés à l'étoile ferroviaire



Pour aller plus loin

Voir fiches du guide d'application du SCOT



Téléchargeables sur www.scot-sud-gard.fr



- 4.1 Armature transports p.69
- 4.2 Mobilités actives p.73

SYNTHÈSE

GUIDE D'APPLICATION

